



Madame, Monsieur,

Votre officine est située dans la zone du plan particulier d'intervention (PPI) de 20 km autour d'une centrale nucléaire :

- les particuliers résidant dans la zone du plan particulier d'intervention (PPI) de 20 km autour d'une centrale nucléaire,
- les responsables d'une entreprise et/ou d'un établissement recevant du public (ERP) situé dans la zone du plan particulier d'intervention (PPI) de 20 km autour d'une centrale nucléaire,

doivent posséder des comprimés d'iode stable pour leur famille, pour leurs salariés, pour le public qu'ils sont susceptibles de recevoir.

Une convention a été signée avec les instances professionnelles afin de s'assurer de la fourniture gratuite des pharmacies par vos grossistes-répartiteurs vous permettant de délivrer gratuitement et sans bon de retrait les comprimés nécessaires, en fonction de la posologie, de la composition du foyer, du nombre de salariés et/ou de capacité d'accueil sur simple justificatif de domicile, de raison sociale et/ou de capacité d'accueil.

Cette disposition perdure au-delà de la campagne d'information de 2019-2020.

L'application de suivi des dispensations ayant été désactivée après l'envoi postal de début d'année 2021, plus aucune saisie ne vous est demandée.

Nous vous remercions par avance de votre participation active à cette campagne de mise à disposition des comprimés d'iode.